

ARRÊTÉ N° 297/ 2021 du 29 DEC. 2021

Relatif à la composition de la commission spécialisée de prévention de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de La Réunion

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de La Réunion

- VU le code de la santé publique, notamment ses articles L1432-4 et D1432-28 à D1432-30 ;
- VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret du 18 décembre 2019 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé de La Réunion - Mme LADoucETTE Martine ;
- VU le décret n°2021-847 du 28 juin 2021 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Considérant les propositions de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de La Réunion lors de sa séance d'installation du 6 décembre 2021,

ARTICLE 1 : La commission spécialisée de prévention de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de La Réunion est composée comme suit :

1° – Au titre des collectivités territoriales :

a) Un conseiller régional :

- Mme Amandine RAMAYE, conseillère régionale, titulaire
(Mme Anne CHANE-KAYE-BONE TAVEL, conseillère régionale, suppléante)

b) Le Président du conseil départemental de La Réunion (ou son représentant) :

- Dr Jean-Marie VIRAPOULLE, conseiller départemental, titulaire
(Mme Adèle ODon, et M. Aurélien CENTON, conseillers départementaux, suppléants)

c) Un représentant des groupements de communes :

- Titulaire, en attente de désignation,
(Suppléant(e) en attente de désignation)

d) Un représentant des communes :

- M. Gérald KERBIDI, élu municipal, commune de Saint-Joseph, titulaire
(Dr Daniel JATOB, élu municipal, commune de Sainte-Marie, suppléant)

2° - Au titre des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux :

a) Quatre représentants d'associations agréées d'usagers au titre de l'article L. 1114-1 du code de la santé publique :

- Mme Danielle PAYET, représentante de l'association ADAPEI
(*M. Jacques SAUTRON, représentant de l'association ADAPEI, suppléant*)
- Mme Marylène SINGABRAYEN-TAMPIGNY, représentante de l'UNAFAM 974, titulaire
(*Mme Catherine Huguette HARNOIS, représentante de l'UNAFAM 974, suppléante*)
- En attente de désignation
- En attente de désignation

b) Un représentant des associations de retraités et personnes âgées :

- Titulaire, en attente de désignation,
(*Suppléant(e) en attente de désignation*)

c) Un représentant des associations de personnes handicapées dont un intervenant dans le champ de l'enfance handicapée :

- Titulaire, en attente de désignation,
(*Suppléant(e) en attente de désignation*)

3° Au titre des représentants des conseils territoriaux de santé (sans objet)

4° - Au titre des partenaires sociaux :

a) Un représentant des organisations syndicales de salariés représentatives :

- M. Matthias RAMSAMY, représentant CFE-CGC, titulaire
(*Mme Audrey MZILICI, représentante CFE-CGC, suppléante*)

b) Un représentant des organisations professionnelles d'employeurs représentatives :

- M. Vincent THEODOLY LANNES, représentant du MEDEF, titulaire
(*Mme Aude D'ABBADIE et M. Romain LEFEBVRE, représentants du MEDEF, suppléants*)

c) Un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :

- M. Joseph ALIDOR, chambre de métiers et de l'artisanat, titulaire
(*Mme Marie Andrée DOLPLHIN et Mme Christine TELOVAVY DELPLANQUE, chambre de métiers et de l'artisanat, suppléantes*)

d) Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :

- Titulaire, en attente de désignation,
(*Suppléant(e) en attente de désignation*)

5° - Au titre des acteurs de la cohésion et de la protection sociale :

a) Un représentant de la caisse générale de sécurité sociale de La Réunion :

- Mme Nicole ETHEVE , présidente du conseil de la caisse générale de sécurité sociale de La Réunion, titulaire,
(Mme Marie-Rose SEVERIN, 2^{ème} vice-présidente et M. Laurent BLEROT, 1^{er} vice-président du conseil de la caisse générale de sécurité sociale de La Réunion, suppléants)

b) Un représentant de la caisse d'allocations familiales de La Réunion :

- M. René VLODY, administrateur de la caisse d'allocations familiales de La Réunion, titulaire
(M. Jean-Max NAGES et M. Jean-François HUBERT, administrateurs de la caisse d'allocations familiales de La Réunion, suppléants)

c) Un représentant de la Mutualité française :

- Mme Nadia RAMIN, représentante de la Mutualité française, titulaire
(Mme Ruffine BELVISEE et Dominique GOPAL, représentants de la Mutualité française, suppléants)

d) Un représentant des établissements ou services qui assurent l'accueil et l'accompagnement de personnes confrontées à des difficultés spécifiques :

- M. Christian ABONNEL, représentant de GCS-UCSD « Un chez soi d'abord La Réunion », titulaire
(M. Eddy HAMEL et M. Laurent CHASSAGNE, représentants de GCS-UCSD « Un chez soi d'abord La Réunion », suppléants)

6° - Au titre des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé :

a) Un représentant des services de santé scolaire et universitaire :

- Dr Pierre MAGNIN, médecin-conseiller technique de la rectrice, titulaire
(Dr Isabelle RIOS, conseillère médecine scolaire, et Mme Ana EBRO, conseillère technique, suppléantes)

b) Un représentant des services de santé au travail :

- En attente de désignation

c) Un représentant des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile :

- Dr Inès LOBO DE SOUSA, représentante de la PMI, titulaire
(Mme Myrian FLEURY DECKKER et Marie Lourdes RIMPERT, représentantes de la PMI, suppléantes)

d) Un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé dont un œuvrant dans le domaine médico-social ou la cohésion sociale :

- M. Cédric PEDRE, directeur de l'IREPS de La Réunion, titulaire
(Dr Benjamin BRYDEN, président de l'IREPS de La Réunion, suppléant)

e) **Un représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche :**

- Dr Irène STOJCIC, présidente de l'ORS, titulaire
(Pr Catherine MARIMOUTOU, CHU, suppléante)

f) **Un représentant des associations agréées de protection de l'environnement :**

- Mme Frédérique WELMANT, représentante de la SREPEN-RNE, titulaire
(Suppléant(e) en attente de désignation)

7° - Au titre des offreurs des services de santé :

a) **Un représentant des établissements privés de santé à but lucratif :**

- Mme Sylvie VITRY CLAIN, Groupe Iris, titulaire
(Mme Marie RIVIERE et Dr David LEJEUNE, CRF Ylang-Ylang, suppléants)

b) **Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées :**

- M. Tonino LEGROS, directeur général ADAPEI, titulaire
(Mme Emmanuelle TERGEMINA, directrice générale Association Claire Joie, suppléante)

c) **Deux représentants des unions régionales des professionnels de santé :**

- M. Boubker EL BEGHADI, URPS pharmaciens, titulaire
(Mme Sabine LENY, URPS pharmaciens, suppléante)
- *En attente de désignation*

ARTICLE 2 : Le collège des membres avec voix consultative comprend les membres suivants :

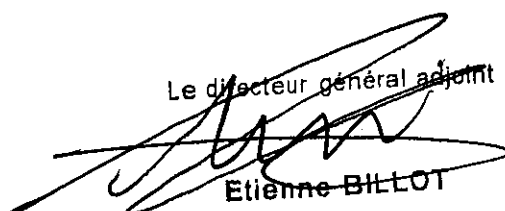
- le préfet de région ;
- le président du conseil économique, social et environnemental régional ;
- les chefs de services de l'Etat en région ;
- la directrice générale de l'agence régionale de santé.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion. Il peut faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Saint-Denis, dans le délai de deux mois suivant sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

ARTICLE 4 : La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de La Réunion est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 29 DEC. 2021

P/ La directrice générale

Le directeur général adjoint

Etienne BILLOT